

PÔLE SERVICES À LA POPULATION

SERVICE CIMETIÈRES

Demande de régularisation de concession

❖ Concessionnaire :

Madame Monsieur

Nom de naissance : Nom d'usage :

Prénoms :

❖ Durée :

15 ans 30 ans 50 ans

❖ Concédée le/...../.....

❖ Cimetière :

Saint Lazare Emplacement

Les Trappistines Emplacement

Le dossier de la concession citée en référence n'est plus à jour suite au décès de :

Nom de naissance : Nom d'usage :

Prénoms :

Né(e) le :/...../..... à

Décédé(e) le :/...../..... à

Afin de régulariser la situation et de déterminer l'identité des héritiers qui pourront devenir ayants-droits de cette concession, il convient de transmettre au service :

❖ **Un acte de notoriété** :

- Délivré par un notaire en cas d'ouverture de succession (donation, contrat de mariage, biens immobiliers, etc.)
- En cas de testament, fournir en plus la copie de celui-ci et l'envoi en possession du legs

❖ **Une attestation des héritiers** (en l'absence de notaire uniquement)
(cf. formulaire correspondant)

- Signée de l'ensemble des héritiers et accompagnée des pièces justificatives mentionnées

❖ **Si le défunt est de nationalité étrangère** :

- S'adresser au Consulat du pays d'origine

À réception, une attestation du service mentionnant les titulaires vous sera adressée.

J'ai pris connaissance de l'article L2223-4 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que la commune peut faire procéder à la crémation des restes exhumés lors de la reprise de l'emplacement, à la fin de la durée de concession si elle n'est pas renouvelée 2 ans après son terme.

Si je m'oppose à la crémation des restes, je joins une attestation le précisant.

Plus d'informations sur l'acte de notoriété et l'attestation des héritiers sur : <http://vosdroits.service-public.fr>